

CONVENTION
SUR
LES EFFETS DU DIVORCE

Entre

Madame _____ [prénom, nom Madame], née le
_____ [date de naissance Madame], originaire de
_____ [commune d'origine/nationalité Madame],
domiciliée _____ [adresse et numéro postal Madame]

Et

Monsieur _____ [prénom, nom Monsieur], né le
_____ [date de naissance Monsieur], originaire de
_____ [commune d'origine/nationalité Monsieur],
domicilié _____ [adresse et numéro postal Monsieur]

PREAMBULE

Les parties sont mariées depuis le _____ [date mariage] et ont vécu séparées depuis le _____ [date séparation].

Aucun enfant n'est issu de leur union conjugale.

Les parties entendent régler à l'amiable par la présente convention tous les effets du divorce.

1.

REQUETE COMMUNE EN DIVORCE

Madame _____ [prénom, nom Madame] et Monsieur
 _____ [prénom, nom Monsieur] déposeront auprès du
 Tribunal de première instance de _____ [lieu Tribunal] une
 requête commune en divorce fondée sur l'article 111 CC et prendront les conclusions
 suivantes :

1 Dissoudre par le divorce le mariage contracté le _____ [date mariage]
 à _____ [lieu mariage] par

Madame _____ [prénom, nom Madame] et Monsieur
 _____ [prénom, nom Monsieur].

2 Homologuer la convention conclue par les parties sur les effets du divorce du
 _____ [date conclusion convention].

2.

LOGEMENT DE LA FAMILLE

Cocher la variante retenue par les parties à la présente Convention :

Variante 1:

Le contrat de bail concernant le dernier logement commun des conjoints, situé
 _____ [adresse logement commun var 1], a été
 transféré au nom de Madame [ou de Monsieur] _____
 [prénom, nom bénéficiaire logement var 1].

Variante 2:

Le contrat de bail concernant le dernier logement commun des conjoints, situé
 _____ [adresse logement commun var 2], a été résilié, il
 n'existe plus de logement de la famille.

Variante 3 :

Les droits et obligations découlant du contrat de bail concernant le dernier logement
 commun des conjoints, situé _____ [adresse logement
 commun var 3], doivent être transférés à Madame [ou Monsieur]
 _____ [prénom, nom bénéficiaire logement var 3].

3.

SITUATION FINANCIERE DES PARTIES

La situation financière actuelle des conjoints s'établit comme suit :

Revenus nets	Madame (Fr.)	Monsieur (Fr.)
Rémunération du travail (salaire, revenus indépendants, etc...)	_____ [revenu travail Madame]	_____ [revenu travail Monsieur]
Allocations chômage et autres prestations sociales	_____ [revenu allocations Madame]	_____ [revenu allocations Monsieur]
Rendement de la fortune	_____ [revenu fortune Madame]	_____ [revenu fortune Monsieur]
Total des revenus	_____ [total revenus Madame]	_____ [total revenus Monsieur]
Charges	Madame (Fr.)	Monsieur (Fr.)
Montant de base / minimum vital (varie pour une personne adulte monoparentale)	_____ [minimum vital Madame]	_____ [minimum vital Monsieur]

Loyer + chauffage et coûts accessoires	_____ [loyer Madame]	_____ [loyer Monsieur]
Transports publics	_____ [frais transports Madame]	_____ [frais transports Monsieur]
Frais professionnels (par ex. repas pris à l'extérieur)	_____ [frais professionnels Madame]	_____ [frais professionnels Monsieur]
Primes d'assurance maladie /accidents. (+ frais médicaux non pris en charge)	_____ [frais médicaux Madame]	_____ [frais médicaux Monsieur]
Primes autres assurances nécessaires (par ex. assurance ménage, RC)	_____ [primes assurance Madame]	_____ [primes assurance Monsieur]
Redevance TV et radio	_____ [redevance TV Madame]	_____ [redevance TV Monsieur]

Facture de téléphone	_____ [frais téléphone Madame]	_____ [frais téléphone Monsieur]
Impôts	_____ [impôts Madame]	_____ [impôts Monsieur]
Total charges	_____ [total charges Madame]	_____ [total charges Monsieur]

4.

CONTRIBUTION D'ENTRETIEN

Cocher la variante retenue par les parties à la présente Convention :

Variante 1:

_____ [prénom, nom Monsieur] s'engage à verser, mensuellement et par avance, à Madame _____ [prénom, nom Madame] dès l'entrée en force du jugement jusqu'au _____ [date fin entretien Madame], une contribution d'entretien d'un montant de _____ [montant entretien Madame] francs.

Variante 2 :

_____ [prénom, nom Monsieur] s'engage à verser, mensuellement et par avance, à Madame _____ [prénom, nom Madame] une contribution d'entretien comme suit :

Dès l'entrée en force du jugement de divorce jusqu'au _____ [date fin période 1 entretien Madame] : _____ [montant période 1 entretien Madame] francs ;

Du _____ [date début période 2 entretien Madame] au
 _____ [date fin période 2 entretien Madame] :

_____ [montant période 2 entretien Madame] francs ;

Du _____ [date début période 3 entretien Madame] au
 _____ [date fin période 3 entretien Madame] :

_____ [montant période 3 entretien Madame] francs.

5.

INDEXATION DE LA CONTRIBUTION D'ENTRETIEN

Les montants indiqués sous art. 4 sont basés sur
 l'indice _____ [préciser suisse ou genevois] des prix à la
 consommation (IPC) applicable au moment de l'entrée en force du jugement de divorce.

Les montants seront indexés à l'indice _____ [préciser
suisse ou genevois] des prix à la consommation le 1er janvier de chaque année, pour
 la première fois le 1er janvier _____ [année 1ère indexation], l'indexation
 étant effectuée sur la base de l'indice de fin novembre de l'année précédente. Les
 montants indexés seront arrondis au franc supérieur.

Si le salaire de Monsieur _____ [prénom, nom Monsieur]
 n'est pas ou pas totalement indexé, l'indexation des contributions alimentaires est
 supprimée ou réduite en proportion ; Monsieur _____
 [prénom, nom Monsieur] devra apporter la preuve d'une indexation inférieure à l'IPC.

6.

CONTRIBUTION D'ENTRETIEN INSUFFISANTE**(FACULTATIF)**

A ne remplir que si la contribution d'entretien est insuffisante.

La contribution d'entretien fixée dans la présente convention ne permet pas à _____ [prénom, nom Madame] de pourvoir à son entretien convenable, en raison d'un manque de couverture par _____ [montant manque couverture] francs.

Une augmentation ultérieure de la contribution d'entretien reste donc réservée.

7.

MODIFICATION DE LA CONTRIBUTION D'ENTRETIEN**(FACULTATIF)**

Cochez les clauses 1 et/ou 2 si vous voulez que la modification de la contribution d'entretien soit automatique, sans agir auprès du juge. Si vous voulez au contraire exclure de revenir sur le montant de la contribution d'entretien, y compris en introduisant une action en justice, cochez la clause 3 (impossibilité totale de modifier la contribution d'entretien) ou 4 (impossibilité partielle de modifier la contribution d'entretien limitée aux cas que vous aurez mentionnés).

Clause 1 :

La contribution d'entretien sera réduite de _____ [montant réduction entretien Madame] francs si Madame _____ [prénom, nom Madame] vit plus de _____ [durée union libre en mois] mois en ménage commun avec une autre personne adulte, cette réduction intervenant pour toute la durée de la vie commune.

La contribution d'entretien sera supprimée si le concubinage a duré plus de _____ [durée union libre en années] ans.

Clause 2 :

La contribution d'entretien sera réduite à concurrence de _____ [pourcentage **réduction entretien Madame**] % des revenus de Madame _____ [prénom, nom Madame] si Madame, de façon inattendue et au-delà de ses obligations, reprend ou étend son activité professionnelle ou perçoit des revenus de substitution.

Clause 3 :

Les parties excluent toute modification ultérieure de la contribution d'entretien telle que fixée dans la présente Convention.

Clause 4 :

Les parties excluent toute modification ultérieure de la contribution d'entretien telle que fixée dans la présente Convention dans les cas suivants:

_____ [pas de modification entretien cas 1]

_____ [pas de modification entretien cas 2]

_____ [pas de modification entretien cas 3]

8.**REGIME MATRIMONIAL**

Cocher la variante retenue par les parties à la présente Convention :

Variante 1 :

Les parties déclarent avoir d'ores et déjà liquidé leur régime matrimonial et n'ont par conséquent plus aucune prétention à faire valoir de ce chef l'une envers l'autre.

Variante 2 :

Au titre de la liquidation du régime matrimonial, Monsieur _____ [prénom, nom Monsieur liquidation var 2] versera à Madame _____ [prénom, nom Madame liquidation var 2] un montant de _____ [montant Madame à titre de liquidation] francs.]

Variante 3 :

Les parties fixeront comme suit la liquidation du régime matrimonial :

Monsieur _____ [prénom, nom Monsieur liquidation var 3 attribution biens Madame] rendra à Madame

_____ [prénom, nom Madame liquidation var 3 attribution biens Madame] les biens suivants ou les transférera à son nom :

_____ [bien à Madame 1]

_____ [bien à Madame 2]

_____ [bien à Madame 3]

et/ ou

Madame _____ [prénom, nom Madame liquidation variante 3 attribution biens Monsieur] rendra à Monsieur

_____ [prénom, nom Monsieur liquidation variante 3 attribution biens Monsieur] les biens suivants ou les transférera à son nom :

_____ [bien à Monsieur 1]

_____ [bien à Monsieur 2]

_____ [bien à Monsieur 3]

Au surplus, chaque partie conservera les biens en sa possession.

Monsieur [ou Madame] _____ [prénom, nom conjoint assumant dettes] se chargera de régler les dettes suivantes :

_____ [montant dette 1] francs au créancier

_____ [nom du créancier 1]

_____ [montant dette 2] francs au créancier

_____ [nom du créancier 2]

_____ [montant dette 3] francs au créancier

_____ [nom du créancier 3]

9.

PREVOYANCE PROFESSIONNELLE

Cocher la variante retenue par les parties à la présente Convention :

Variante 1:

Monsieur [ou Madame] _____ [prénom, nom débiteur partage 2e pilier] s'engage à transférer le montant de _____ [montant partage 2e pilier] fr. au titre du partage de la prévoyance professionnelle sur le compte de Madame [ou Monsieur] _____ [prénom, nom créancier partage 2e pilier] auprès de l'institution de prévoyance _____ [nom et adresse caisse pension créancier partage 2e pilier].

Variante 2:

Les parties s'engagent à partager leurs avoirs de prévoyance et concluront à ce que le Tribunal décide du montant à transférer à ce titre sur la base des attestations des institutions de prévoyance concernées.

Variante 3:

Les parties renoncent au partage des avoirs de prévoyance professionnelle, étant observé que chaque partie a/ ou aura les moyens de constituer séparément sa prévoyance.

10.

FRAIS JUDICIAIRES

Cocher la variante retenue par les parties à la présente Convention :

Variante 1:

Chaque partie assume ses frais éventuels d'avocats et autres dépens ainsi que la moitié des frais judiciaires.

Variante 2: Monsieur [ou Madame] _____ [prénom, nom débiteur frais] assumera l'intégralité des frais judiciaires et d'avocat et autres dépens.

11.**AUTRES PRETENTIONS**

Hormis les prétentions prévues expressément par la présente convention, les parties se donnent réciproquement acte du fait qu'elles renoncent à exercer toute autre éventuelle prétention à quelque titre que ce soit l'une envers l'autre et que la présente convention intervient pour solde de tout compte.

Ainsi fait en trois exemplaires à _____ [lieu
conclusion convention], le _____ [date conclusion convention]

[signature Madame] _____

Madame _____ [prénom, nom Madame]

[signature Monsieur] _____

Monsieur _____ [prénom, nom Monsieur]